



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Contrat Cadre d'Objectifs et de Moyens AEROCAMPUS Aquitaine

Conclu entre

La Région Nouvelle-Aquitaine domiciliée 14 rue François de Sourdis 33077 Bordeaux, ci-après dénommée « la Région », représentée par Alain Rousset président du Conseil Régional, dûment habilité par la délibération n°XXXX de la Séance plénière en date du 12 octobre 2023,

D'une part

Et

AEROCAMPUS Aquitaine, association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social au 1, route de Cénac, 33360 Latresne, représentée par XXX, agissant en qualité de Président, n° de SIRET 53205054900015.

Table des matières

Table des matières	1
1 – Préambule	3
1.1 - Contexte	3
1.1.1 - Label Campus Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine.....	3
1.1.2 - AEROCAMPUS Aquitaine	3
1.2 - Objectifs du Contrat Cadre d’Objectifs et de Moyens (CCOM).....	4
1.3 - Priorités stratégiques des activités et projets inscrits au CCOM	4
1.4 - Adoption du CCOM	5
2 - Objet du CCOM.....	5
2.1 - Engagements réciproques pluriannuels.....	5
2.2 - Présentation des activités	7
2.2.1 - Objectif Campus TTNA « Formation » / Enjeu AEROCAMPUS Aquitaine « Employabilité »	7
2.2.2 - Objectif Campus TTNA « Animation et structuration de la filière » / Enjeu AEROCAMPUS Aquitaine « Rayonnement ».....	9
2.2.3 - Objectif Campus TTNA « Information » / Enjeu AEROCAMPUS Aquitaine « Attractivité »	10
2.3 - Structuration de l’association	11
2.4 - AEROCAMPUS Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine.....	14
2.4.1 - Acquisition du site par la Région	14
2.4.2 - Convention de mise à disposition	14
2.4.3 - Subvention de fonctionnement annuelle.....	14
2.5 - Activités lucratives	16
3 - Pilotage du CCOM	16
3.1 - Comité de pilotage du CCOM.....	16
3.2 – Objectifs pour la période 2024-2026 du CCOM	17
3.3 – Conditions de renouvellement du CCOM.....	17
4 - Dispositions générales.....	17
4.1 - Durée et modifications du CCOM	17
4.2 - Evaluations annuelles et bilan définitif	17
4.3 - Respect de la commande publique et déontologie	18

4.4 – Communication	18
4.5 - Résiliation	18
4.6 - Litiges.....	18
4.7 – Pièces contractuelles	19
Annexes:	20
Annexe 1 : Cahier des charges du label Campus TTNA – juin 2022	20
Annexe 2 : Stratégie d’AEROCAMPUS Aquitaine	28
Annexe 3 : Activités d’AEROCAMPUS Aquitaine	29
Annexe 4 : Déclinaison des activités stratégiques au regard du cahier des charges Campus TTNA	31
Annexe 5 : Eligibilité des dépenses et des produits à la subvention de fonctionnement.....	35
Annexe 6 : Récapitulatif des effectifs formés.....	37

1 – Préambule

A l'initiative de la création d'AEROCAMPUS il y a douze ans, la Région a alors impulsé un **partenariat innovant et expérimental** entre un lycée professionnel (lycée Flora Tristan à Camblanes-et-Meynac – 33) et un ancien centre de formation de la Direction Générale de l'Armement (Latresne – 33) avec la volonté de proposer, pour la première fois, aux acteurs de la maintenance aéronautique régional, des **formations d'excellence à tous les publics, quelle que soit la voie de formation**. Depuis, AEROCAMPUS est devenu un campus dont le rayonnement est devenu national et international.

Cette nouvelle forme de coopération dont la valeur ajoutée a été éprouvée depuis 2011, a été modélisée par la Région et transposée dans d'autres filières économiques prioritaires. Ainsi, elle a conçu le **label Campus Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine qui a vocation à identifier, soutenir et amplifier l'impact des campus de formation d'excellence régionaux**.

1.1 - Contexte

1.1.1 - Label Campus Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine

Lors de la Séance plénière du 16 décembre 2019, la Région a créé le **label Campus « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » (Campus TTNA)**, afin de soutenir et promouvoir les campus, existants ou émergents, « initiés par des filières et des acteurs économiques, répondant à des enjeux structurels d'orientation, de compétences et d'emploi que la Région juge essentiels pour le développement des territoires concernés, dans le respect de la feuille de route Néo Terra ».

Ce label, dont les conditions d'application sont décrites dans un cahier des charges (*cf annexe 1*), est attribué aux projets qui poursuivent les finalités régionales suivantes :

- Répondre aux enjeux de développement économique des filières stratégiques régionales et aux besoins des territoires en matière de compétences et de qualification, dans une démarche d'anticipation et de prospective ;
- Contribuer au chef de filât régional en organisant les coopérations entre acteurs de la formation, de l'orientation et de l'emploi ;
- Satisfaire aux enjeux de promotion sociale, de lutte contre les discriminations et de transition énergétique et écologique ;
- Assurer l'avenir des établissements de formation situés dans les territoires fragiles.

1.1.2 - AEROCAMPUS Aquitaine

AEROCAMPUS Aquitaine est un campus associatif dédié à la formation aux métiers de la maintenance aéronautique, à Latresne, non loin de Bordeaux. Pionnier d'un concept faisant aujourd'hui référence, il est né de la volonté de la Région de créer un campus inédit sur un ancien site de formation de la Direction Générale de l'Armement, qu'elle a acheté en 2011 et dont elle demeure propriétaire. Pour porter ces ambitions, l'association AEROCAMPUS Aquitaine fondée par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat (rectorat de l'académie de Bordeaux), l'association Bordeaux Aquitaine Aéronautique Spatial (BAAS) et l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM), a su fédérer un ensemble diversifié d'acteurs autour de son projet, dont des organismes de formation, des industriels, des écoles, des universités, des collectivités locales, l'Education Nationale...

Sa raison d'être¹ s'articule autour de trois grands enjeux, qui se traduisent de façon opérationnelle au travers de trois missions :

- **Un enjeu d'attractivité : Capturer les talents** du territoire et susciter des vocations dans les métiers de l'aéronautique et du spatial. Pour cela, AEROCAMPUS Aquitaine **promeut les métiers** de la filière ASD en favorisant leur découverte par tous les publics ;
- **Un enjeu d'employabilité** : Répondre aux **besoins en compétences métiers** de la filière aéronautique, spatial et défense (ASD). AEROCAMPUS Aquitaine **forme ainsi à ces métiers** en développant l'acquisition de compétences et d'expertises par une offre de formation toutes voies et tous publics ;
- **Un enjeu de rayonnement** : Fédérer et accueillir **l'écosystème de la filière** autour des acteurs économiques du territoire. C'est pourquoi AEROCAMPUS Aquitaine crée des synergies entre les acteurs socio-économiques du territoire.

Son ambition, exprimée de la façon suivante : « Devenir un campus connecté et durable pour fédérer l'écosystème, capter et former les talents de demain au service de la filière ASD et du territoire », répond à celle que porte la Région à travers le label « Campus TTNA ».

Véritable pionnier de l'esprit « campus », AEROCAMPUS Aquitaine a ainsi été labellisé Campus TTNA dès 2020. Sa stratégie est synthétisée en annexe 2.

1.2 - Objectifs du Contrat Cadre d'Objectifs et de Moyens (CCOM)

Dans le cadre du label TTNA, la collaboration entre chaque campus TTNA et la Région Nouvelle-Aquitaine est traduite par **des ambitions partagées et des engagements réciproques s'inscrivant dans les politiques régionales**. L'objectif premier du Contrat Cadre d'Objectifs et de Moyens est de **formaliser ces ambitions et ces engagements**, conformément au cahier des charges TTNA (*cf annexe 1*).

Pendant, au-delà de cette dimension contractuelle, le CCOM permet surtout d'appréhender la **valeur ajoutée d'un campus régional : un modèle économique qui génère des flux** (cohorte, éventail de formations, ressources financières publiques et privées) et qui permet de porter un **modèle pédagogique ambitieux pour favoriser l'individualisation des formations dans une logique de parcours multimodal à destination des publics prioritaires, dont les impacts sont amplifiés par l'accompagnement de la Région au travers du Label TTNA. Bien plus qu'un organisme de formation, un campus TTNA engage un collectif d'acteurs** (économiques, institutionnels, de formation, d'enseignement, de recherche...) **dans une dynamique au service d'une filière régionale prioritaire**.

1.3 - Priorités stratégiques des activités et projets inscrits au CCOM

L'analyse croisée des objectifs du label Campus TTNA et des ambitions stratégiques d'AEROCAMPUS Aquitaine à l'horizon 2027 (présentées en Assemblée Générale en mai 2022) a mis en évidence une trajectoire et des priorités communes qui s'articulent autour de trois enjeux :

- L'objectif Campus TTNA de **formation** en lien avec les besoins du territoire fait écho à l'enjeu **d'employabilité** d'AEROCAMPUS Aquitaine et à sa mission : Former aux métiers ;

¹ Telle que présentée dans le document « *Perspectives stratégiques AEROCAMPUS* » adopté en assemblée générale en mai 2022.

- L'objectif Campus TTNA de **mise en relation**, c'est-à-dire d'**animation et de structuration de la filière** correspond à l'enjeu de **rayonnement** d'AEROCAMPUS Aquitaine et à sa mission : Connecter les métiers ;
- L'objectif Campus TTNA d'**information** se traduit dans l'enjeu d'**attractivité** d'AEROCAMPUS Aquitaine et sa mission : Promouvoir les métiers.

Chaque activité ou projet mis en œuvre par le campus répond à un de ces enjeux, ce qui permet d'en donner une lecture globale structurée (*cf infra 2.2 – Présentation des activités*).

1.4 - Adoption du CCOM

Il a été convenu d'adopter un CCOM assorti d'avenants permettant d'intégrer les feuilles de route stratégiques d'AEROCAMPUS Aquitaine. La démarche se fera en deux temps :

- Ce **premier CCOM recense les activités et projets prioritaires déjà en cours** ou tout juste finalisés à mi-2023 ;
- Des avenants viendront le compléter pour adapter les activités et y intégrer les futurs projets.

Le CCOM sera proposé au vote du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en Séance Plénière pour une durée de trois ans, renouvelable.

2 - Objet du CCOM

2.1 - Engagements réciproques pluriannuels

Dans le cadre du label Campus TTNA, AEROCAMPUS Aquitaine et la Région s'engagent respectivement :

- **Engagements d'AEROCAMPUS Aquitaine :**
 - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions ainsi qu'un suivi annuels, regroupant les activités et les projets issus de la stratégie d'AEROCAMPUS Aquitaine, qui répondent aux exigences TTNA exprimées dans le CCOM ;
 - Structurer et animer le campus labellisé TTNA dans le respect du cahier des charges et en cohérence avec la stratégie d'AEROCAMPUS Aquitaine ;
 - Respecter la charte de communication incluant la signalétique, délivrée au moment de l'attribution du label ;
 - Diversifier les sources de financements et de revenus conformément à la stratégie de développement d'AEROCAMPUS Aquitaine et à son objet ;
 - S'inscrire dans des actions menées dans le cadre du réseau Campus TTNA et contribuer au développement du label.
- **Engagements de la Région :**
 - Dédier un chargé de développement, interlocuteur privilégié du campus TTNA au sein des services de la Région et coordinateur de l'accompagnement de la collectivité ;
 - Désigner les représentants des trois postes d'administrateurs réservés à la Région conformément aux statuts de l'association AEROCAMPUS Aquitaine ;
 - Mobiliser une équipe projet ressource de techniciens régionaux dans le cadre d'une mission d'expertise transversale ;

- Contribuer à la structuration et l’animation de la gouvernance du campus au travers des représentants du Conseil Régional élus au sein des instances de l’association et dans la limite des pouvoirs qui sont attribués conformément aux statuts de l’association ;
- Respecter le cahier des charges du label Campus TTNA ;
- Accompagner le cas échéant à la recherche de financements au travers notamment :
 - d’une information sur les dispositifs de droit commun de la Région dont les aides au recrutement, les aides à la création d’entreprise, les appels à projets (FRIF, etc.), aides à la mobilité internationale, soutien aux Projets Educatifs Jeunesse, etc. ;
 - d’un accompagnement aux projets d’investissements nécessaires au développement du campus (immobilier, hébergement, équipements pédagogiques, culturels ou sportifs) ;
 - de moyens financiers dédiés au fonctionnement du campus.

Afin d’appréhender l’adéquation entre l’ensemble des actions développées par AEROCAMPUS Aquitaine et les ambitions régionales portées par le label Campus TTNA, **l’ensemble des activités² et des projets³ a été questionné et analysé au travers du prisme :**

- **des 8 principes énoncés dans le cahier des charges et qui incarnent le Label Campus TTNA** à savoir : décloisonnement et diversité des acteurs ; unité et densité des actions ; attractivité et visibilité des métiers ; innovation pédagogique et prospective dans les pratiques ; adaptation et préparation au changement ; mutualisation et optimisation des moyens ; ouverture et agilité du projet ; qualité de l’accueil et de l’accompagnement ;
- **ainsi que les 3 objectifs opérationnels qu’il poursuit** : permettre la mise en relation d’un besoin et d’une offre de compétences, en favorisant la construction de parcours de formation ; offrir un haut niveau de service à chaque partie prenante du campus ; donner aux métiers et entreprises associés au campus une visibilité forte.

De façon concrète, quatre questions se posent pour chaque activité et projet :

- Quelle est la **mission TTNA** poursuivie par cette activité ou ce projet ?
- Parmi les **huit principes TTNA**, quels sont ceux dans lesquels cette activité ou ce projet s’inscrit ?
- Parmi les **trois objectifs opérationnels TTNA**, quels sont ceux poursuivis par cette activité ou ce projet ?
- Cette activité ou ce projet contribue-t-il aux **transitions et mutations structurelles et sociétales** et à l’atteinte des **objectifs Néo Terra** en particulier, ainsi qu’aux **priorités conjoncturelles** régionales et/ou nationales en général ?

Cette réflexion, menée conjointement par les services de la Région et d’AEROCAMPUS Aquitaine, a permis **d’identifier des activités et projets prioritaires** parmi toutes les actions portées par le campus.

² Activité : action récurrente traduisant le quotidien du campus.

³ Projet : mise en œuvre d’une idée, d’une ambition, d’une exigence, en réponse à un besoin identifié, de façon limitée dans le temps.

Ils ont ensuite été rattachés à l'un des enjeux : « Formation », « Animation et structuration de la filière » et « Information ».

2.2 - Présentation des activités

En réponse aux objectifs poursuivis, le campus peut proposer des actions autour de trois enjeux :

- Formation
- Animation et structuration de la filière
- Information

Pour chacun, sont citées ci-après les **exigences TTNA** auxquelles les activités portées par AEROCAMPUS Aquitaine répondent, la projection **d'ambitions partagées** par le campus et la Région, traduisant à la fois les politiques régionales et la stratégie d'AEROCAMPUS Aquitaine, ainsi que des exemples **d'illustrations concrètes**.

2.2.1 - Objectif Campus TTNA « Formation » / Enjeu AEROCAMPUS Aquitaine « Employabilité »

L'objectif premier d'un campus TTNA est de répondre aux besoins en compétences du territoire régional en favorisant la construction de parcours de formation certifiants, individualisés, innovants, multimodaux, tout en offrant un haut niveau de service aux apprenants. Cet objectif correspond à l'enjeu d'employabilité d'AEROCAMPUS, qui a développé une offre de service complète.

Formation scolaire, apprentissage, continue nationale y compris demandeurs d'emploi

Les exigences Campus TTNA

La diversité de formations et de partenariats permet de générer le flux d'activités et d'apprenants nécessaire pour atteindre l'efficacité recherchée, en mutualisant et optimisant les moyens pédagogiques sur un même site, mais aussi en décloisonnant les acteurs (secteurs public et privé, entreprises, branche de l'industrie, établissements de formation y compris étrangers, collectivités locales, publics demandeurs d'emploi, salariés ou en voie scolaire, en alternance ou non, etc.), favorisant ainsi le dialogue, l'ouverture culturelle, des croisements et collaborations au sein d'une communauté d'apprentissage et d'appartenance.

Il est ainsi possible de générer la valeur ajoutée attendue d'un campus TTNA en mettant en relation un besoin issu du tissu économique local et une offre de compétences, en favorisant la construction de parcours de formation sur-mesure certifiants à partir des capacités des apprenants et en offrant des débouchés avérés.

Les ambitions partagées

La Région et AEROCAMPUS Aquitaine souhaitent à la fois développer les actions en faveur de l'apprentissage en s'appuyant sur les dispositifs existants et à venir, et se mobiliser pour développer l'activité de formation professionnelle à destination des publics prioritaires des politiques régionales au travers de la construction de parcours pédagogiques sur-mesure, dans le cadre des compétences de la Région.

Exemple d'illustration

AEROCAMPUS Aquitaine répond à ces exigences en proposant des formations à la maintenance aéronautique par toutes les voies de formation : scolaire (Baccalauréat professionnel et BTS en partenariat avec le lycée Flora Tristan de Camblanes-et-Meynac), apprentissage (baccalauréat

professionnel et BTS en partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie de Bruges de l'UIMM (CFAI) ainsi que les Mentions Complémentaires portées par le CFA AEROCAMPUS Aquitaine créé en 2022) ou formation continue nationale à destination de tout public y compris les demandeurs d'emplois.

Accueil et accompagnement des apprenants

Les exigences Campus TTNA

La qualité de l'accueil et de l'accompagnement des publics mais aussi des partenaires du campus est une des exigences du label Campus TTNA. La personnalisation de la relation doit être recherchée, au travers de l'individualisation du parcours, mais aussi de l'aide apportée pour le sécuriser, faciliter la mobilité, etc.

Les ambitions partagées

La Région et AEROCAMPUS Aquitaine souhaitent amplifier la personnalisation des parcours de formation, notamment en s'appuyant sur la digitalisation mais aussi en accompagnant les apprenants au-delà de la formation.

Exemple d'illustration

AEROCAMPUS Aquitaine propose une offre complète permettant d'accueillir tous les publics en leur offrant un réel lieu de vie mais également en favorisant les rencontres avec les acteurs de la filière.

Innovation pédagogique et ingénierie pédagogique

Les exigences Campus TTNA

Le label Campus TTNA encourage fortement la recherche de solutions pédagogiques innovantes favorisant le déploiement de la multimodalité, la mixité des parcours et des publics, la prise en compte individualisée des acquis et des besoins, l'intégration des transitions numériques et énergétiques.

Les ambitions partagées

La Région et AEROCAMPUS Aquitaine œuvrent pour la mise en place de parcours de formation adaptés par blocs de compétences afin de favoriser l'individualisation des parcours grâce à la création d'un service dédié à l'ingénierie pédagogique, mais également au travers d'appels à projets et fonds régionaux. Ces actions sont menées en complémentarité avec la digitalisation des formations pour proposer de l'apprentissage hybride (« blended learning »). De plus, le développement de techniques pédagogiques spécifiques, comme l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST), permettrait de répondre aux besoins des industriels et des apprenants.

Exemple d'illustration

AEROCAMPUS Aquitaine investit depuis plusieurs années dans l'ingénierie de formation afin de proposer des formations de qualité répondant à la fois aux besoins de la filière, des apprenants mais aussi à la nécessité d'innover pour favoriser l'attractivité, l'employabilité et l'individualisation des parcours.

Optimisation des équipements pédagogiques / Mise à disposition des espaces

Les exigences Campus TTNA

Toute la démarche de campus TTNA est traduite dans la mutualisation des équipements, qui permet en outre le partage d'expériences et de temps collaboratifs entre apprenants, entre professionnels de la formation, mais aussi industriels, acteurs de la recherche, etc. La location d'espaces (plateaux techniques ou salles de cours) permet de générer des ressources privées ensuite intégrées dans le modèle économique, comme recommandé par le cahier des charges Campus TTNA.

Les ambitions partagées

La Région et AEROCAMPUS Aquitaine souhaitent optimiser la mutualisation des équipements avec les partenaires que ce soit à leur bénéfice ou au bénéfice des formations d'AEROCAMPUS Aquitaine en lien avec les politiques régionales.

Exemple d'illustration

AEROCAMPUS Aquitaine équipe et maintient ses plateaux techniques selon les dernières technologies pour en faire bénéficier tous les publics présents sur le site mais également ses partenaires.

Maintenance du site

Les exigences Campus TTNA

Une des exigences TTNA est la contribution à la qualité de la formation et au haut niveau de service.

Les ambitions partagées

La Région et AEROCAMPUS Aquitaine souhaitent poursuivre leurs actions pour le maintien de la qualité de service en se projetant sur des programmations pluriannuelles. A ce titre, un programme de rénovation du bâtiment de restauration devra être mis en œuvre afin de répondre aux exigences en termes d'hygiène et de sécurité dans une structure accueillant du public, notamment scolaire.

Exemple d'illustration

AEROCAMPUS Aquitaine assure la maintenance des locaux que l'association occupe pour contribuer à la qualité et au niveau de service proposé.

2.2.2 - Objectif Campus TTNA « Animation et structuration de la filière » / Enjeu AEROCAMPUS Aquitaine « Rayonnement »

L'un des objectifs majeurs d'un campus TTNA est d'organiser les coopérations entre acteurs économiques, de l'innovation, de la formation, de l'orientation et de l'insertion afin de répondre aux besoins et de créer une dynamique vertueuse pour le secteur. AEROCAMPUS Aquitaine, par son histoire et son intégration dans le tissu économique, répond à cet objectif.

Animation / structuration de la filière et veille prospective sur les besoins de la filière

Les exigences Campus TTNA

Le label Campus TTNA encourage la mise en relation des professionnels au travers de l'animation d'espaces et de temps collaboratifs qui favorisent l'expérimentation, le partage d'expériences et la mutualisation de l'expertise.

Le dynamisme de la filière ASD impose de s'investir dans une veille stratégique et de rester à l'écoute des signaux faibles émis par toutes catégories d'acteurs. Cette démarche active correspond aux attentes TTNA en termes d'innovation et de prospective, d'adaptation aux changements, de

décloisonnement des acteurs afin d'identifier l'évolution des métiers et proposer des réponses formatives aux futurs besoins en compétence.

Les ambitions partagées

La Région et AEROCAMPUS Aquitaine souhaitent développer les actions de mises en relation notamment en s'appuyant sur le rôle de catalyseur de l'association pour les projets du campus grâce à son expertise mais également au réseau des deux entités.

Exemple d'illustration

AEROCAMPUS Aquitaine assure des liens forts avec les acteurs de la filière au travers de partenariats, de l'accueil d'entreprises et d'organismes de formation sur son site, de la création du 1^{er} cluster aéronautique, de la labellisation Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence (CMQE) etc. Cette relation étroite permet en outre d'assurer une veille prospective permanente.

Diffusion des bonnes pratiques entre pairs / Essaimage / Ouverture internationale

Les exigences Campus TTNA

L'ouverture internationale bénéficie aux apprenants et aux formateurs, en favorisant le dialogue, les coopérations, le partage d'expérience et la mutualisation de l'expertise.

Les ambitions partagées

La Région et AEROCAMPUS Aquitaine souhaitent intensifier les coopérations au niveau régional et national avec les CMQ Aéronautiques tout en poursuivant les actions d'ouverture à l'international.

Exemple d'illustration

AEROCAMPUS Aquitaine est largement tournée vers l'international au travers notamment de la formation initiale (section franco-allemande), la formation continue, l'accompagnement à la création d'écoles à l'étranger, le partage d'expérience avec les structures dans les DOM-TOM, les échanges de bonnes pratiques dans le cadre du CMQE en Europe et son investissement dans des programmes Européens à l'image d'ASSETS +.

2.2.3 - Objectif Campus TTNA « Information » / Enjeu AEROCAMPUS Aquitaine « Attractivité »

Le label Campus TTNA veille à promouvoir les actions d'information à l'orientation, d'attractivité des emplois et de promotion des métiers et des voies de formations auprès des jeunes, des actifs en reconversion ou en recherche d'emploi. AEROCAMPUS Aquitaine, par ses actions diversifiées, contribue à donner une visibilité forte aux métiers et entreprises de la filière ASD.

Actions de promotion des métiers, d'orientation, d'encouragement à la poursuite d'études

Les exigences Campus TTNA

Le Label Campus TTNA accorde une importance toute particulière à la promotion des filières en général et à celle de l'aéronautique en particulier, la découverte des métiers d'aujourd'hui et de demain, et la mise en visibilité des différentes voies de formation.

Les ambitions partagées

La Région et AEROCAMPUS Aquitaine souhaitent poursuivre la démarche dans une perspective « Ambassadeurs Métiers » en s'appuyant sur des partenariats et des dispositifs régionaux en faveur de l'attractivité et de la promotion des Métiers. Une coopération avec les acteurs de l'orientation, de

la formation et de l'emploi (services publics de l'emploi), les Espaces régionaux d'informations et de proximité (ERIP), l'Espace régional d'information et d'orientation de Nouvelle-Aquitaine (ERIONA), les opérateurs de compétences (OPCO), permettrait d'amplifier les impacts.

Exemple d'illustration

AEROCAMPUS Aquitaine mène de nombreuses actions en réponse à cette exigence comme notamment les Cordées de la Réussite, la participation aux Olympiades des Métiers, AEROCAMPUS Junior pour les jeunes publics, l'Avion des Métiers pour la découverte des métiers de l'aéronautique, les journées portes ouvertes ou la présence sur différents événements (salons, forums...).

2.3 - Structuration de l'association

2.3.1 - Gouvernance de l'association

AEROCAMPUS Aquitaine est une association de droit privé régie par la loi 1901. La gouvernance de l'association est assurée comme suit, conformément aux statuts et sous réserve de modifications.

Les membres

L'association se compose de trois catégories de membres :

- les membres fondateurs :
- les membres adhérents :
- les membres « personnalités qualifiées ».

Les membres fondateurs sont ceux qui ont participé à la constitution de l'association :

- La Région Nouvelle-Aquitaine ;
- L'Etat, ministère de l'Education Nationale / Rectorat de l'Académie de Bordeaux ;
- L'association Bordeaux Aquitaine Aéronautique et Spatial (BAAS) ;
- L'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM).

Les membres adhérents sont ceux qui s'engagent à participer régulièrement, de manière directe ou indirecte, au fonctionnement et aux activités de l'association.

Le titre de « personnalité qualifiée » peut être décerné par le Conseil d'Administration sur proposition des membres fondateurs aux personnes physiques, qui par leur action peuvent rendre ou ont rendu des services qualifiés à l'association.

L'Assemblée Générale

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres.

Chaque membre y est représenté par un titulaire et un suppléant lorsque le membre est une personne morale sauf la Région Nouvelle-Aquitaine qui est représentée par trois conseillers régionaux titulaires sans suppléant.

Chacun des représentants dispose d'une voix délibérative, la Région Nouvelle-Aquitaine disposant de trois voix délibératives.

L'assemblée générale ordinaire est compétente pour se prononcer sur :

- la politique générale de l'association ;
- la désignation et la révocation des membres du conseil d'administration ;

- l'approbation des rapports de gestion de l'association ;
- l'approbation des comptes de l'exercice clos, le vote du budget de l'exercice suivant.

L'assemblée générale extraordinaire est compétente pour se prononcer sur ;

- la modification des statuts ;
- la dissolution, la fusion ou l'apport auprès de toute autre structure ;
- l'évolution en une autre forme juridique ;
- l'adhésion à une autre association ou structure ayant un objet proche de celui de l'association ;
- l'attribution de pouvoirs au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration se compose de treize à vingt-et-un membres élus par l'assemblée générale ordinaire, pour une durée de trois ans, parmi les membres dont se compose cette assemblée.

Trois postes d'administrateurs sont réservés à des représentants désignés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et réaliser tous actes et opérations qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale.

Le Bureau

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, pour une durée de trois ans, un bureau composé des membres suivants :

- un président ;
- deux vice-présidents ;
- un trésorier ;
- un secrétaire.

Sans préjudice de leurs attributions respectives, les membres du bureau assurent collégalement la préparation et la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration.

Le président cumule les qualités de président du bureau, du conseil d'administration et de l'association.

Le directeur général est invité à toutes les réunions du conseil d'administration et du bureau, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par les sujets à l'ordre du jour, sans voix délibérative.

2.3.2 - Articulation entre l'association et le CMQE

En 2020, l'association **AEROCAMPUS Aquitaine** a été labellisée **Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence de l'Aéronautique et du spatial** par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Ce label reconnaît AEROCAMPUS Aquitaine dans le rôle **de chef de file d'un réseau d'acteurs**. En effet, le CMQE est à la fois un lieu de vie, de formation, d'innovation et de réussite pour l'ensemble des parties prenantes (Région, Rectorat, lycées, acteurs de la formation et de la recherche ainsi que du monde professionnel), dont le lieu totem est situé sur le site d'AEROCAMPUS Aquitaine à Latresne, et dont le lycée de Camblanes-et-Meynac (Flora Tristan) constitue le support administratif. Cependant, **le périmètre du CMQE est plus large que celui de l'association AEROCAMPUS Aquitaine. A date, il est constitué de : 8 lycées, 3 CFAs, 12 établissements d'enseignement supérieur (dont 3 étrangers), 29 organismes de formation continue, 7 laboratoires de recherche, 4 organisations**

professionnelles, 23 entreprises, etc. Le Rectorat de l'Académie de Bordeaux nomme un directeur opérationnel, chargé d'animer le CMQE et de développer des actions correspondant à **sa propre feuille de route**, dont une partie des actions correspond également au plan stratégique d'AEROCAMPUS Aquitaine, dont le directeur général est président du CMQE.

La gouvernance du CMQE se compose des instances suivantes :

- Le **comité d'orientation stratégique régional**, composé du Président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et de la Rectrice de la Région Académique, définit la feuille de route stratégique du CMQE ;
- Le **comité de pilotage stratégique** est composé de la directrice générale d'AEROCAMPUS Aquitaine, et présidente du CMQE, du directeur opérationnel du CMQE, de la direction de l'orientation du pôle Education et Citoyenneté de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Délégué de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale, Continue et à l'Apprentissage, de la cheffe d'établissement du lycée Flora Tristan, du président du BAAS, et de celui de l'UIMM. Ce comité assure un rôle d'animation.
- **Trois commissions** pilotées par le directeur opérationnel sont mises en place : une première sur l'innovation et l'ingénierie pédagogique, une deuxième sur les aspects prospectifs et diagnostic Emploi-Formation, ainsi qu'un comité technique ad-hoc.

Les ambitions partagées :

L'association et le CMQE sont intimement imbriqués en raison de leurs missions convergentes, de leur périmètre en partie partagé, de leur gouvernance et de leur histoire. Néanmoins, même si le CMQE est très lié à AEROCAMPUS Aquitaine, il est **nécessaire d'accompagner l'évolution d'AEROCAMPUS Aquitaine pour asseoir sa position en tant qu'association de gouvernance du CMQE**, conformément à ce qui est prévu dans le cahier des charges du label Campus TTNA et la présidence qu'elle assure via la direction générale.

2.3.3 - Conventions avec les partenaires

La diversité et complexité des relations qu'AEROCAMPUS Aquitaine entretient avec ses partenaires nécessitent la formalisation d'accords au travers de contrats ou conventions. Parmi les principales conventions liées aux activités reconnues par le label Campus TTNA, on peut citer :

Les conventions avec le lycée Flora Tristan

Les relations entre AEROCAMPUS Aquitaine et le lycée professionnel Flora Tristan à Camblanes-et-Meynac sont nombreuses et sont traduites dans différentes conventions. En effet, le campus accueille les élèves de formations scolaires, qui dépendent administrativement du lycée Flora Tristan mais qui suivent l'ensemble des enseignements sur le site : **AEROCAMPUS Aquitaine est ainsi leur seul lieu de formation, de demi-pension et d'hébergement.**

La convention avec le Rectorat

Une convention lie AEROCAMPUS Aquitaine et le Rectorat de l'Académie de Bordeaux. Elle porte sur l'échange de services d'enseignement et plus particulièrement sur l'affectation de quatre enseignants à l'association.

La convention CMQE

AEROCAMPUS Aquitaine a obtenu en 2020 le label Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence (CMQE) par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Ce label valorise les groupements d'établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. Arrivé à échéance en août 2023, son renouvellement sera étudié sur la base d'un dossier de candidature complet par le Rectorat. **Une convention Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence (CMQE) est en projet.** La direction de l'orientation du pôle Education et Citoyenneté et le Rectorat se sont saisis du sujet et associeront AEROCAMPUS Aquitaine à leurs réflexions.

La convention avec le CFAI de l'UIMM

La convention porte sur la dispense des formations techniques aéronautiques par apprentissage bac pro et BTS du CFAI par AEROCAMPUS Aquitaine ainsi que sur les modalités de vie sur site des apprentis.

2.4 - AEROCAMPUS Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine

2.4.1 - Acquisition du site par la Région

La Région est à l'initiative de la création d'AEROCAMPUS Aquitaine. Ensemble, ils ont **investi dans la structure depuis sa création** pour faire de cet ancien site de formation militaire **un campus d'intérêt régional et national au rayonnement aujourd'hui international.**

2.4.2 - Convention de mise à disposition

Après avoir racheté le site de Latresne au ministère des Armées, la Région a conclu en 2012 avec l'association AEROCAMPUS Aquitaine une convention d'une durée de 15 ans pour une mise à disposition partielle du site sous le régime des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

La Région ayant largement investi sur le site, une **révision de la convention de mise à disposition du site est à envisager sachant que** les conditions de location ont évolué depuis 2012.

2.4.3 - Subvention de fonctionnement annuelle

Principe

Dans le cadre des orientations budgétaires et du budget primitif annuels dont elle se dote, la Région soutient le fonctionnement et le plan d'actions de l'association AEROCAMPUS Aquitaine en attribuant une subvention de fonctionnement annuelle depuis sa création.

Sur la période 2024-2026, hors investissement :

- la subvention de fonctionnement **perdra son caractère forfaitaire** (accordé à titre exceptionnel en 2020 suite à la crise sanitaire) ;
- le soutien de la Région à AEROCAMPUS Aquitaine **suivra chaque année la trajectoire de maîtrise des dépenses d'intervention de la Région.** A ce titre les ambitions et les actions menées par AEROCAMPUS Aquitaine devront être réalignées conformément à cette intervention.

- la Région **apportera son soutien à AEROCAMPUS Aquitaine dans le cadre de ses compétences, pour ses missions d'intérêt général entrant dans les exigences Campus TTNA**, que sont principalement :
 - La formation scolaire ;
 - La formation par alternance ;
 - La formation professionnelle continue à destination des chercheurs d'emplois ;
 - Les ingénieries pédagogiques et de formation ;
 - Les missions de promotion des métiers et d'orientation ;
 - Les actions d'animation de la filière ASD.

Chaque année, l'attribution de la subvention sera proposée à une des premières Commissions Permanentes du Conseil Régional après présentation d'une demande circonstanciée d'AEROCAMPUS Aquitaine et de l'évaluation des actions et des charges engagées l'année antérieure.

Sur la base de ces informations, le Conseil Régional se prononcera sur le montant de la subvention annuelle à attribuer. Les modalités d'attribution de la subvention régionale seront fixées par une convention financière annuelle.

Compte-tenu d'autres actions spécifiques qu'elle organiserait et qui rentreraient dans les critères d'éligibilité de la Région, **AEROCAMPUS Aquitaine peut continuer à solliciter l'octroi de subventions spécifiques** qui feront l'objet d'une instruction complémentaire selon les modalités en vigueur et seront versées par voie d'avenant à la convention financière.

La subvention est versée exclusivement à AEROCAMPUS Aquitaine, association porteuse du campus, qui s'engage à ne pas reverser tout ou partie de la subvention considérée à un organisme tiers, en application de l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales.

La subvention régionale est versée à AEROCAMPUS Aquitaine sur le compte bancaire qui aura été transmis à l'administration et dont le bénéficiaire est titulaire.

Eligibilité des dépenses

Afin de s'assurer que le financement global de l'activité ne conduit pas à subventionner des activités relevant du champ concurrentiel, il est nécessaire de **définir des règles d'éligibilité des dépenses**, présentées en annexe 5.

Pour tenir compte au plus près de la réalité de l'activité du campus, il est décidé que chaque année, une fois les comptes d'AEROCAMPUS Aquitaine arrêtés et ventilés de façon analytique selon des clés de répartition validées par le commissaire aux comptes, AEROCAMPUS Aquitaine **propose la base éligible à la subvention de fonctionnement au comité de pilotage (voir infra 3.1 – Comité de pilotage du CCOM) avec l'appui du commissaire aux comptes de l'association.**

Modalités de remboursement de la subvention annuelle de fonctionnement

La Région exigera le **remboursement de tout ou partie de la subvention** s'il apparaît au terme des opérations de contrôle telles que prévues à l'article 3.1 du présent CCOM que :

- celle-ci a été partiellement utilisée ou utilisée à **des fins non conformes à son objet** ;
- **les obligations** prévues dans le présent CCOM et auxquelles doit s'astreindre AEROCAMPUS Aquitaine (fourniture de pièces justificatives de la dépense...), **n'ont pas été respectées.**

Le remboursement de la subvention est demandé par émission d'un titre de recette, dont le recouvrement est à la charge du Payeur Régional. Au préalable, un courrier d'information est adressé à AEROCAMPUS Aquitaine, explicitant les motifs et considérations justifiant son remboursement.

Mise en conformité avec les pratiques régionales

AEROCAMPUS s'engage à respecter le formalisme suivant :

- Solliciter la subvention annuelle de fonctionnement en présentant un dossier complet comprenant a minima une **description du projet, un budget prévisionnel et un plan de financement détaillant les subventions publiques sollicitées, un RIB, les statuts, la fiche INSEE ou l'extrait Kbis de l'association**, afin de se conformer au document « Règles financières de gestion des subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine » ;
- Scinder son budget prévisionnel en **dépenses éligibles et non éligibles** ;
- Présenter un **état des dépenses éligibles réalisées en cours d'année** au comité de pilotage (voir infra 3.1 – Comité de pilotage du CCOM) ;
- Fournir chaque année un **bilan d'activité qualitatif** rendant compte de la réalisation des actions ainsi que les **comptes annuels certifiés présentés de façon analytique**.

2.5 - Activités lucratives

Outre les activités déjà évoquées plus haut, AEROCAMPUS Aquitaine développe une offre de formation continue en France et à l'international, des services de conseil et d'ingénierie, des activités de séminaires et d'événementiel sur site incluant des prestations de restauration, d'hébergement, de location d'espaces à destination d'entreprises, etc (*cf annexe 3*).

Le cahier des charges Campus TTNA **encourage l'intégration croissante de ressources privées dans le modèle économique du campus** dans un contexte de maîtrise de l'intervention publique et dans une perspective de consolidation du modèle pédagogique et d'autonomisation financière.

Néanmoins, **ces activités lucratives ne sont pas soutenues par la Région** (ni financièrement, ni en termes d'accompagnement).

Jusqu'à aujourd'hui, les ressources dégagées par ces activités lucratives permettent l'autofinancement partiel de missions d'intérêt général et l'équilibre global de la structure. Cependant, il est primordial de prendre en compte la santé financière d'AEROCAMPUS Aquitaine lors de l'établissement de ses missions d'intérêt général afin de garantir l'équilibre financier et la pérennité de la structure.

3 - Pilotage du CCOM

3.1 - Comité de pilotage du CCOM

Un comité de pilotage est créé afin d'optimiser l'adéquation missions-moyens dans un souci de performance et de juste calibrage de la subvention régionale. Il se réunit a minima deux fois par an :

- Un premier comité de pilotage se tient à **l'issue de chaque exercice clos**, afin de présenter le bilan d'activité de l'année écoulée ;
- Un deuxième comité de pilotage se tient à la fin de l'année civile afin de préparer l'année à venir.

Ces réunions sont également l'occasion de **suivre la mise en œuvre des activités et projets du CCOM**. La réalisation des ambitions partagées fait l'objet d'une évaluation contradictoire annuelle et au terme de l'exécution de la convention, portant notamment sur son impact au regard des exigences du label Campus TTNA, sur la base d'un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet fourni par le campus tout en tenant compte des ressources et capacités financières de l'association.

Le comité de suivi est composé a minima de :

- Pour AEROCAMPUS Aquitaine : la Direction Générale, la Direction Administrative et Financière, la Direction Communication et valorisation de la marque et le Directeur des Projets stratégiques ;
- Pour la Région Nouvelle-Aquitaine : le DGA du pôle Formation et Emploi, la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage du pôle Formation et Emploi, la Direction du Contrôle de Gestion du pôle Finances, la Direction de l'Orientatation du pôle Education et Citoyenneté.

3.2 – Objectifs pour la période 2024-2026 du CCOM

Les différents **objectifs et ambitions partagées** décrits dans le présent CCOM en vue de satisfaire aux exigences du label Campus TTNA seront **réinterrogés annuellement** lors des comités de pilotage.

3.3 – Conditions de renouvellement du CCOM

La conclusion éventuelle d'un nouveau CCOM est subordonnée à la réalisation du suivi et de l'évaluation prévus au 3.1 et 3.2, ainsi qu'au renouvellement du label Campus TTNA.

4 - Dispositions générales

4.1 - Durée et modifications du CCOM

Le présent CCOM prend **effet à la date de la signature et prend fin au 31 décembre 2026**. Des avenants traduiront la dynamique du campus et son agilité, en ajustant le plan d'action. Le premier avenant intégrera les projets issus de la nouvelle stratégie 22-27 d'AEROCAMPUS.

Le CCOM pourra être modifié et/ou complété, sur proposition du comité de pilotage, par voie d'avenant, à l'exception des annexes 1, 2, 3, 4 et 6, qui pourront faire l'objet de modifications en tant que de besoin par les Parties, l'autre Partie devant en être informée dans les plus brefs délais. De même, toute modification significative de l'environnement réglementaire, institutionnel ou financier ouvre droit à une renégociation du présent contrat, sauf avis contraire et unanime des Parties.

4.2 - Evaluations annuelles et bilan définitif

Une évaluation annuelle ainsi qu'un bilan définitif à l'issue de la durée du contrat cadre seront présentés au comité de pilotage, et fournis comme justificatif pour le paiement du solde de la subvention de fonctionnement annuelle. Ce bilan permettra de proposer un état des lieux de fin de période, en mettant en évidence l'atteinte des ambitions partagées fixées par le présent CCOM, d'identifier les ambitions et les moyens nécessaires pour les atteindre à l'horizon du prochain CCOM. Cette analyse se fera à la lumière des finalités régionales poursuivies par le Label Campus TTNA telles qu'exposées à l'article 1.1 supra.

4.3 - Respect de la commande publique et déontologie

L'association s'engage à respecter le cas échéant les obligations relatives à la commande publique. Le code de la commande publique s'applique aux associations percevant plus de 50 % de subventions.

En outre, les agents et membres de l'association bénéficiaire doivent respecter les dispositions prévues par les textes en matière de déontologie et de prévention du risque de conflits d'intérêt.

4.4 – Communication

AEROCAMPUS Aquitaine s'engage à **mentionner la participation financière de la Région** à la réalisation de ses activités ou projets sur tous les documents d'information et de communication relatifs à l'objet de l'aide régionale (rapport annuel, page accueil site internet, affichage sur site dans un lieu visible du public...), et lors de toute manifestation publique organisée en liaison avec l'objet subventionné.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention suivante :

« action/projet financé(e) par la Région Nouvelle-Aquitaine »

et de l'apposition du logo régional et du logo Campus TTNA.

AEROCAMPUS Aquitaine autorisera à titre gracieux la Région à effectuer tout enregistrement visuel ou sonore du projet subventionné, à utiliser les résultats du projet subventionné à des fins de communication relative à l'action régionale dans le respect de la propriété intellectuelle et de la réglementation applicable en matière de RGPD.

Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

AEROCAMPUS Aquitaine doit transmettre à la Région **une attestation certifiant que l'obligation de publicité a été satisfaite** accompagnée de justificatifs probants (photos de panneaux de chantier, photo du panneau sur le bâtiment si subvention pour une construction, autres clichés, plaquettes...).

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention, en application de l'article 4.5 ci-après.

4.5 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci peut être **résilié de plein droit à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception** valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation du CCOM implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes et le reversement de tout ou partie de la subvention versée par la Région selon les modalités prévues à l'article 2.4.3.

4.6 - Litiges

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou à l'exécution du présent CCOM, quels qu'en soient la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et avant tout recours contentieux, que les parties procèdent par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, la partie la plus diligente saisit l'autre par un courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, sans délai et sans condition préalable, afin d'entamer des négociations aux fins de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté par la partie la plus diligente devant le tribunal administratif de Bordeaux.

4.7 – Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles qui font partie intégrante de la convention sont les suivantes :

- Le Contrat Cadre
- Les annexes :
 - Annexe 1 : Cahier des charges du label Campus TTNA – juin 2022
 - Annexe 2 : Stratégie d'AEROCAMPUS Aquitaine
 - Annexe 3 : Activités d'AEROCAMPUS Aquitaine
 - Annexe 4 : Déclinaison des activités stratégiques au regard du cahier des charges Campus TTNA
 - Annexe 5 : Eligibilité des dépenses et des produits à la subvention de fonctionnement
 - Annexe 6 : Récapitulatif des effectifs formés

Fait en 2 exemplaires originaux

Fait à

Fait à

Le

Le

Pour AEROCAMPUS Aquitaine,

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine,

Son Président

Le Président du conseil régional

M. Alain ROUSSET

Annexes:

Annexe 1 : Cahier des charges du label Campus TTNA – juin 2022

CAHIER DES CHARGES DU LABEL

« Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine »

Préambule

Lors de la Séance plénière du 16 décembre 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de créer le **label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » (TTNA)**, afin de soutenir et promouvoir les campus, existants ou émergents, *« initiés par des filières et des acteurs économiques, répondant à des enjeux structurels d'orientation, de compétences et d'emploi que la Région juge essentiels pour le développement des territoires concernés, dans le respect de la feuille de route Néo Terra »*.

Riche de son expérience dans la création et la mise en œuvre de campus de formation dont elle a pensé le premier modèle avec l'Aérocampus Aquitaine, qui fait aujourd'hui référence au plan national, la Région Nouvelle-Aquitaine a depuis démultiplié ces initiatives.

S'appuyant sur les liens tissés avec les entreprises et son engagement en faveur de l'innovation, son réseau d'agences (ADI Nouvelle-Aquitaine, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, Alca, etc.), ses investissements immobiliers dédiés à la formation (plateaux techniques, internats) et son engagement à un développement équilibré des territoires (CADET), la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite structurer sa réponse aux besoins émergents, tant pour des campus existants qui doivent évoluer et mieux s'adapter aux besoins des filières que pour de nouvelles dynamiques innovantes.

Il existe à ce jour un label national « Campus des Métiers et Qualifications » (CMQ), attribué par le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche, et mis en œuvre par les autorités académiques.

Le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » (TTNA) peut être attribué par la Région Nouvelle-Aquitaine pour toute initiative, en émergence ou déjà structurée sous forme de campus, indépendamment d'une candidature au niveau national.

Le label TTNA permet ainsi de choisir les campus qui incarnent les ambitions régionales pour le territoire et l'économie à partir d'initiatives émanant du terrain et mobilisant des acteurs économiques de référence. Ces initiatives s'inscrivent dans les objectifs de la feuille de route Néo Terra, tout comme dans ceux des Schémas prescriptifs et plans volontaristes que la Région porte (SRADDET, SRDEII, CPRDFOP, Contrats régionaux de filières, etc.).

Le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » est attribué aux projets qui poursuivent les finalités régionales suivantes :

- Répondre aux enjeux de **développement économique des filières stratégiques régionales** et aux **besoins des territoires** en matière de compétences et de qualification, dans une démarche d'anticipation et de prospective ;
- Contribuer au chef de filat régional en organisant les **coopérations entre acteurs de la formation, de l'orientation et de l'emploi** ;
- Satisfaire aux enjeux de **promotion sociale**, de **lutte contre les discriminations** et de **transition énergétique et écologique** ;

- Assurer l'avenir des établissements de formation situés dans les **territoires fragiles**.

1- Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges précise les conditions d'éligibilité, d'attribution et d'application du label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine ».

2- Conditions d'éligibilité

Le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » délivré par la Région s'adresse à un ensemble cohérent d'acteurs de la formation et du développement économique, sur un territoire identifié.

Ce réseau d'acteurs comprend notamment :

- Des entreprises (ou groupement d'entreprises de type cluster), dont tout ou partie de l'activité est réalisée (ou envisagée ou sous-traitée) sur le territoire identifié, sur une ou plusieurs filières, un ou plusieurs secteurs, comprenant des acteurs économiques de référence ;
- Des établissements scolaires publics et/ou privés ou du supérieur ;
- Des organismes de formation, privés et publics ;
- Des acteurs de la recherche et de l'innovation, privés ou publics ;
- Des représentants de filières, de branches professionnelles et/ou d'opérateurs de compétences (OPCO) ;
- Des collectivités locales.

3- Critères d'attribution du label régional

Pour répondre à l'ambition que porte la Région à travers le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » et bénéficier de la reconnaissance de celui-ci, le campus TTNA, émergent ou structuré selon les cas, doit s'inscrire dans une trajectoire déclinée à quatre niveaux :

A) Les principes qu'il incarne

- Décloisonnement et diversité des acteurs : contribuant grandement à la valeur ajoutée des campus bénéficiant du label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine », le dialogue et les collaborations entre les différentes parties qui le composent sont indispensables dans la durée pour que la pluralité de ses membres (secteurs public et privé, entreprises, branches, établissements de formation et de recherche, fablab, pépinières d'entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités locales, publics demandeurs d'emploi, salariés ou en voie scolaire, en alternance ou non, etc.) puisse générer la valeur ajoutée attendue ;
- Unité et densité des actions : à un niveau à la fois sectoriel parce qu'œuvrant sur des activités ou métiers proches et à la fois territorial parce que situés au sein d'un périmètre géographique cohérent. Les partenaires partagent le même enjeu, celui de faire se rencontrer sur un territoire

des compétences et des activités, actuelles ou à développer, avec la masse critique nécessaire pour atteindre l'efficacité recherchée ;

- Attractivité et visibilité des métiers : donner aux filières économiques, entreprises et territoires associés aux campus une visibilité forte, dans une logique d'information à l'orientation et aux parcours de formation, d'attractivité et de promotion des métiers d'avenir et des compétences de demain, autour de « lieux totems » et d'événements inspirants ;
- Innovation pédagogique et prospective dans les pratiques : il s'agit de promouvoir les solutions pédagogiques telles que la multimodalité, la mixité des parcours et des publics, la prise en compte individualisée des acquis et des besoins, l'intégration des transitions numériques et énergétiques, l'observation de l'évolution des métiers et des besoins de compétences ;
- Adaptation et préparation au changement : parce que le changement fait partie de la vie quotidienne et du monde du travail et que son accélération peut marginaliser celles et ceux qui ne l'ont pas maîtrisée, il convient de préparer jeunes et moins jeunes aux compétences transversales qui leur permettront d'évoluer dans un environnement complexe ;
- Mutualisation et optimisation des moyens : il s'agit d'encourager le partage et l'échange entre acteurs économiques, de la formation et de la recherche, au niveau de l'ingénierie de formation, de l'organisation, des outils pédagogiques et des plateaux techniques. Cette optimisation trouve son aboutissement dans le contrat d'objectifs et de moyens TTNA (cf. article 5 du cahier des charges) qui prévoit l'intégration croissante de ressources privées dans son modèle économique ;
- Ouverture et agilité du projet : au-delà d'un rayonnement de territoire, les campus bénéficiant du label « Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine » doivent aussi être ouverts sur le monde d'un point de vue culturel, favorisant les mobilités pour former les citoyens de demain. En effet miroir, les organisations des campus seront agiles, aussi bien dans leur diversité que dans leur capacité à se saisir de nouvelles opportunités ;
- Qualité de l'accueil et de l'accompagnement : l'exigence formulée à l'égard des campus labellisés portera aussi sur l'engagement des partenaires à un haut niveau d'accompagnement des publics, notamment par la reconnaissance de la fonction de tuteur en entreprise, l'engagement dans le réseau des Ambassadeurs métiers, le déploiement de pédagogies nouvelles ou un environnement d'excellence pour la formation.

B) Les objectifs opérationnels qu'il poursuit

- Permettre la mise en relation d'un besoin et d'une offre de compétences, en favorisant la construction de parcours de formation :
 - Comportant de l'alternance ;
 - Offrant des débouchés avérés, parce que tenant compte des besoins et spécificités du tissu économique local ;
 - Construits sur mesure à partir d'une identification des besoins et capacités des apprenants ;
 - Permettant une certification finale gage d'une employabilité accrue ou d'un niveau plus élevé qu'au début du parcours, dans une logique de promotion sociale ;

- Offrir un haut niveau de service à chaque partie prenante du campus, à travers :
 - Un accompagnement et un suivi personnalisés pour chaque apprenant, y compris au-delà des aspects formatifs (mobilité, sécurisation, actions culturelles, aide au placement, appui à la création d'entreprises, tutorat, etc.) ;
 - L'animation d'espaces et de temps collaboratifs favorisant l'expérimentation et le partage d'expériences entre professionnels de l'innovation, de l'économie et de la formation ;
 - La mutualisation des plateaux techniques entre l'ensemble des participants : entreprises, acteurs de la recherche et de l'innovation (incluant le principe des Fablab), organismes et établissements de formation (y compris du supérieur), branches professionnelles, etc. ;
 - La mutualisation de l'expertise au profit de l'apprenant et de l'emploi (ressources humaines, outils, supports, etc.).
- Donner aux métiers et entreprises associés au campus une visibilité forte :
 - Par la mobilisation des dispositifs régionaux en faveur de l'orientation et de l'information sur les métiers (réseau des Ambassadeurs métiers, ERIONA, ERIP, etc.), les différentes voies de formations, les apports de la mixité, les diplômes obtenus et les compétences développées ;
 - Par une ouverture des plateaux techniques et des locaux à des visites, dans une logique d'information et d'orientation par différents publics ;
 - Par une sollicitation des agences associées à la mise en œuvre des politiques de la Région (ADI NA, Cap Métiers Nouvelle Aquitaine, Alca, etc.), et plus largement par l'ouverture du campus aux actions collectives engagées par les acteurs économiques sur le territoire.

C) Les actions qu'il peut proposer

- Des actions de formation :
 - Certifiantes, toutes voies de formation, en mixité de publics et de parcours et tenant compte des besoins et des acquis des apprenants ;
 - Incluant des modules de sensibilisation à l'entrepreneuriat, à la gestion de projet, au travail collaboratif ;
 - Avec des équipes pédagogiques sensibilisées au développement de capacités et d'aptitudes individuelles à intégrer le changement, notamment par le développement de pédagogies « nouvelles » ;
 - Comprenant des expérimentations de formes nouvelles d'enseignement (AFEST, etc.) ;
- Des actions de mise en relation :
 - Entre les équipes pédagogiques et les acteurs économiques, afin de co-construire les contenus et les modalités de formation adaptés ;
 - Entre les apprenants et les entreprises, en amont de la formation s'il s'agit de trouver une alternance, pendant la formation par des interventions de professionnels et de fréquentes visites d'entreprises ou le déploiement d'une forme reconnue de formation tutorale, et post-formation par un accompagnement à l'insertion ou la suite de parcours de formation ;
 - Avec les publics, dans le cadre d'un suivi personnalisé et le cas échéant un appui à la gestion des ruptures de parcours ;
 - Avec les acteurs du Service Public de l'Emploi, les collèges et les lycées dans une logique d'information à l'orientation ;

- Entre les acteurs de la recherche, de la formation et de l'entreprise afin de favoriser l'émergence de projets communs ;
- Avec les acteurs de l'orientation et les entreprises pour la constitution de viviers de candidats à la formation et aux recrutements ;
- Avec les acteurs du territoire (collectivités, associations, SIAE, etc.).
- Des actions d'information :
 - Après des publics à propos des métiers, des parcours y conduisant et des différentes voies de formation ;
 - Au niveau du territoire, contribuant ainsi à sa politique d'attractivité et de promotion ;
 - Après des entreprises, en lien avec le développement de politiques vertueuses de gestion des ressources humaines, incluant la formation interne, le tutorat, l'accueil des nouveaux recrutés, etc. ;
 - Après des apprenants sortants pour faciliter leur insertion ;
 - A destination des professionnels, en reconversion ou non, pour faire connaître les contenus et innovations de formation portés par le campus.

D) La gouvernance qu'il instaure

L'**organisation** de chaque campus bénéficiant du label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » est singulière, adaptée aux besoins et capacités propres à chaque territoire et secteur et garantissant la représentation de toutes les parties prenantes :

- La Région ;
- Les autorités académiques (Rectorats, DRAAF, DIRM) ;
- Les entreprises, les branches et représentants professionnels ;
- Les établissements et organismes de formation ;
- Les collectivités locales ;
- Des représentants d'apprenants et parents d'élèves.

Le **mode de gouvernance associatif**, indépendant des parties prenantes et poursuivant des intérêts généraux communs, est le modèle d'organisation privilégié pour chaque campus bénéficiant du label (cf. modèle statuts en annexe). Le Conseil d'administration de l'association de gouvernance garantit une fonction de pilotage pour l'atteinte des objectifs du campus, avec un(e) Président(e) issu(e) du monde économique.

Chaque année, le campus TTNA organise un **comité de pilotage élargi** avec l'ensemble des partenaires afin d'évaluer la mise en œuvre de son plan d'actions et mesurer les impacts du campus sur les finalités contractualisées.

Dans le cadre de la labellisation, la Région peut accompagner la préfiguration et la **structuration** du mode de gouvernance associative du campus.

4- Procédure d'obtention et durée du label

Afin d'obtenir le label TTNA, les candidats doivent satisfaire à ses critères d'attribution et faire **acte de candidature** en déposant un **dossier de présentation** reprenant les rubriques suivantes :

- Description du campus (secteur d'activité, historique, objectifs) ;
- Gouvernance et partenaires mobilisés, financements et labels existants et envisagés ;
- Impact du campus sur l'économie et l'emploi (contribution aux enjeux du territoire et réponse aux besoins en compétences de la filière) ;
- Impact sur les publics cibles, territoires et systèmes d'acteurs (;
- Impact sur les enjeux d'attractivité des métiers, de développement durable et de promotion sociale ;
- Effet levier et évolutions envisagées du campus (en termes d'innovation, au regard de la crise COVID-19) ;
- Calendrier prévisionnel de développement (phasage et priorités).

A l'issue de l'instruction du dossier, une présentation est effectuée devant une **commission ad hoc** composée de représentants de la Région accompagnés d'experts en cohérence avec les périmètres et thématiques du campus. Cette commission émet un **avis technique** sur la feuille de route du campus et peut formuler des **attendus et préconisations** garantissant le respect du cahier des charges.

Sur la base de cette analyse, le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » est délivré en Séance plénière pour **une durée comprise entre 1 et 3 ans** (renouvelable) selon le niveau de maturité du campus.

La durée courte de labellisation est réservée aux projets de **campus en phase d'émergence** et nécessitant un accompagnement à l'amorçage par les services de la Région. Elle pourra ensuite être étendue à 3 ans si les attendus définis dans le présent cahier des charges sont respectés.

5- Engagements et modalités d'accompagnement associés à la délivrance du label

Au moment de la délivrance du label et tout au long de sa période de mise en œuvre, les porteurs des campus TTNA et la Région Nouvelle-Aquitaine s'engagent mutuellement dans une collaboration qui se traduit par :

- **Pour le Campus et ses membres :**
 - L'élaboration et la mise en œuvre, avec un suivi annuel, d'un plan d'actions pluriannuel ;
 - La structuration et l'animation de la gouvernance du campus ;
 - Le respect du présent cahier des charges ;
 - La recherche constante de financements privés ;
 - Le respect d'une charte de communication incluant la signalétique, délivrée au moment de l'attribution du label ;
 - L'inscription des actions menées dans le cadre du réseau TTNA.
- **Pour la Région :**
 - La mobilisation d'un·e chargé·e de développement, interlocuteur·trice privilégié·e du campus au sein des services de la Région et coordinateur·trice de l'accompagnement de la collectivité traduit dans le contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel ;
 - Une équipe projet de techniciens régionaux mobilisés dans le cadre d'une mission

- d'expertise transversale ;
- La structuration et l'animation de la gouvernance du campus ;
 - Le respect du présent cahier des charges ;
 - La recherche constante de financements
 - La désignation d'un élu·e référent·e pour chaque campus ;
 - Une information et un accompagnement sur les dispositifs de droit commun de la Région dont notamment les aides au recrutement, les aides à la création d'entreprise, les appels à manifestation d'intérêt et appels à projets (FRIF, etc.), aides à la mobilité internationale, soutien aux Projets Educatifs Jeunesse, etc. ;
 - Un accompagnement, le cas échéant, aux projets d'investissements nécessaires au développement du campus (immobilier, hébergement, équipements pédagogiques, culturels ou sportifs) ;
 - Des moyens financiers dédiés, le cas échéant, au fonctionnement du campus.

Un **contrat d'objectifs et de moyens** (cf. document en annexe) récapitulant les engagements respectifs des porteurs de campus et de la Région Nouvelle-Aquitaine est voté en Commission permanente.

6- Gouvernance du label régional

Le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » s'appuie sur deux instances de gouvernance :

- Un **Comité de pilotage** réunissant autour du Vice-Président en charge de l'orientation, de l'éducation et de l'éducation, les élus référents des campus, les Directeurs généraux adjoints et directeurs des pôles concernés par les campus ;
- Un **Comité technique** associant les personnes ressources des directions concernées, la cellule de coordination du label et les chargé·e·s de développement désignés pour chaque campus.

Les travaux de ces deux instances et l'accompagnement des campus TTNA sont nourris par :

- Une **cellule de coordination** inter-pôles ;
- Un **réseau de chargé·e·s de développement** réparti·e·s dans les Directions thématiques.

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens, le campus est amené à produire régulièrement des éléments de suivi et de bilan. Ces éléments participeront à l'analyse de l'opportunité de renouveler l'attribution du label.

Chaque année, le porteur du campus présentera au Comité de pilotage du label un bilan d'activité précisant les moyens et actions engagés, ainsi que les résultats obtenus (réalisations et impacts). Ces échanges pourront donner lieu à une modification des valeurs renseignées dans le contrat d'objectifs et de moyens, dans une logique d'amélioration continue.

Le retrait du label peut être prononcé en cas de non-respect par le détenteur des obligations définies dans le cahier des charges. Celui-ci peut intervenir en cas de manquement constaté pendant la période de labellisation ou à l'issue de celle-ci.

Glossaire

- AFEST : actions de formation en situation de travail.
- Ambassadeurs Métiers : réseau de la Région Nouvelle-Aquitaine mettant en relation les professionnels avec les publics en quête d'orientation et/ou en reconversion, afin de permettre le partage d'expériences et enrichir l'horizon des choix possibles (<https://www.ambassadeursmetiers.fr/>).
- ADI Nouvelle-Aquitaine : Agence de développement et d'innovation de la Nouvelle-Aquitaine (<https://www.adi-na.fr/>).
- ALCA Nouvelle-Aquitaine : Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine (<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/>).
- CADET : contrat néo-aquitain de développement de l'emploi sur le territoire (CADET), dispositif spécifiquement dédié au développement économique.
- Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine : Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi (<https://www.cap-metiers.pro/>).
- CPRDFOP : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles.
- DIRM : Direction Interrégionale de la mer.
- DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.
- ERIONA : Espace régional information orientation de Nouvelle-Aquitaine, proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine lors de salons et événements d'information sur les métiers et les formations.
- ERIP : Espaces régionaux d'information de proximité (<https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/orientation/des-structures-votre-service/erip-votre-espace-regional-dinformation-de-proximite>).
- FRIF : Fonds Régional pour l'Innovation dans la Formation.
- Néo Terra : feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique, fixant 11 ambitions à l'horizon 2030 (<https://www.neo-terra.fr/feuille-de-route/>).
- SIAE : Structure d'insertion pour l'activité économique.
- SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/sraddet-quelle-nouvelle-aquitaine-en-2030>).
- SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (<https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/que-fait-la-region-pour-les-entreprises>).

Annexes

- Annexe 1 : Méthodologie d'élaboration des contrats d'objectifs et de moyens (COM).
- Annexe 2 : Dossier de présentation campus candidats au label TTNA.
- Annexe 3 : Modèle de statuts associatifs.

Synthèse stratégie 2027



Vision

« La filière ASD* a besoin de talents aux compétences agiles et expertes pour garantir sa performance et sa durabilité »

Missions :

- **PROMOUVOIR** les métiers
- **FORMER** aux métiers
- **CONNECTER** les métiers



Ambition

« Devenir un campus connecté et durable, pour fédérer l'écosystème, capter et former les talents de demain au service de la filière ASD et du territoire » :

ENJEUX :

- **ATTRACTIVITÉ** : capter les talents du territoire et susciter des vocations
- **EMPLOYABILITÉ** : répondre aux besoins en compétences de la filière
- **RAYONNEMENT** : Fédérer l'écosystème de la filière autour des acteurs économiques du territoire

Pour réaliser ses missions et atteindre ses ambitions, AEROCAMPUS Aquitaine s'appuie sur :

SON ADN

- Une mission d'intérêt général
- Un ancrage territorial fort
- Un site d'exception et des équipements de pointe
- Un savoir-faire et un positionnement d'excellence
- Un réseau de partenaires engagés
- Un capital humain impliqué et responsable
- Un état d'esprit pionnier

SES VALEURS

- La bienveillance
- L'engagement
- La passion de transmettre
- La créativité
- L'agilité

SON PLAN STRATÉGIQUE EN 5 AXES

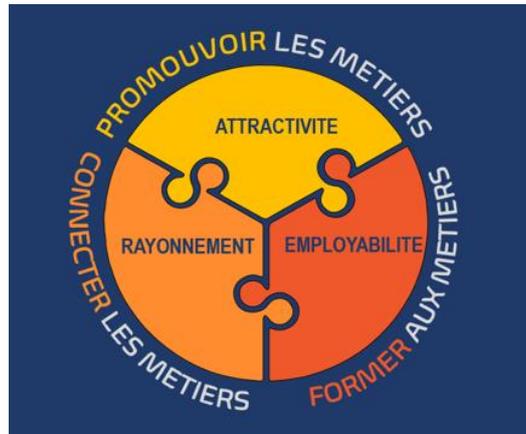
- L'excellence opérationnelle de son organisation
- Son engagement auprès de ses partenaires et du territoire
- La diversification de ses parcours de formation
- La qualité de ses services et de ses infrastructures
- Ses valeurs et son capital humain

SA CAPACITÉ À

- Professionnaliser son fonctionnement et son organisation
- Développer ses activités en France et à l'International
- Fédérer ses équipes, sa communauté apprenante et ses parties prenantes

Annexe 3 : Activités d'AEROCAMPUS Aquitaine

Les activités d'AEROCAMPUS s'articulent autour de trois grandes missions



Promouvoir les métiers, favoriser la découverte des métiers de la filière ASD auprès de tous les publics :

- L'Avion des Métiers : dispositif né de la volonté commune de la Région et d'AEROCAMPUS Aquitaine ayant pour objectif de créer un module itinérant permettant aux jeunes de découvrir les métiers de l'aéronautique
- Copernicus : projet de création d'un module itinérant en partenariat avec le CNES et Cap Sciences venant compléter le dispositif précédent sur le volet spatial
- AEROCAMPUS Junior : Journées et séjours découvertes autour de l'aérospatial accueillant des jeunes de 7 à 17 ans
- Les salons : AEROCAMPUS est régulièrement présent sur les différents salons et événements régionaux ou nationaux de la filière afin de faire découvrir les métiers, de les promouvoir et d'attirer les talents
- La boutique pour garder un souvenir impérissable après la venue sur un campus atypique

Former aux métiers de l'aérospatial pour favoriser l'acquisition de compétences et d'expertises par une offre de formation toutes voies, tous niveaux et tous publics :

- La formation initiale par voie scolaire ou par apprentissage en Bac Professionnel, BTS et Mention Complémentaire
- La formation continue nationale pour les salariés d'entreprises, les personnes en reconversion professionnelle ou les demandeurs d'emplois
- La formation de publics internationaux en favorisant le rayonnement de la Région Nouvelle Aquitaine
- Une ingénierie de formation en faveur de l'innovation pédagogique, de l'adaptation des parcours aux besoins de la filière et des apprenants ainsi que de la digitalisation des formations
- Des missions d'audit et de conseil pour accompagner le développement des acteurs de la filière

Connecter les métiers en favorisant les synergies, stimulant les échanges avec tous les acteurs économiques du territoire :

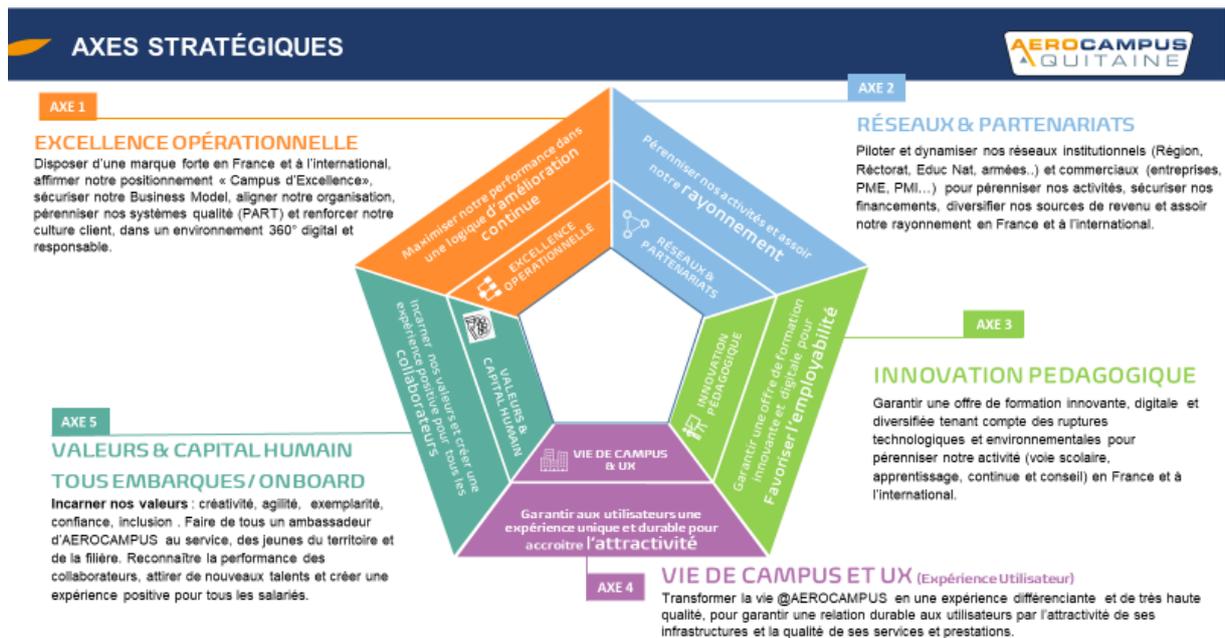
- La location d'espaces permettant de créer un écosystème autour de la filière sur un lieu unique
- L'hébergement et la restauration offrant un réel lieu de vie sur le campus

- L'évènementiel qui élargit l'écosystème au-delà de la filière aérospatiale et favorise le rayonnement

L'ensemble de ces activités font la réussite et l'originalité du concept hybride qu'est AEROCAMPUS et répondent au cahier des charges TTNA.

Axes stratégiques

Afin de mener à bien ses missions et de réaliser son ambition, AEROCAMPUS Aquitaine a bâti un plan stratégique autour de 5 axes structurants se déclinant en objectifs stratégiques donnant lieu à des projets. Ces projets font l'objet d'un pilotage mené par une Direction des projets stratégiques et d'un arbitrage en fonction des priorités stratégiques.



Annexe 4 : Déclinaison des activités stratégiques au regard du cahier des charges Campus TTNA

1 - Activités « Formation » / « Employabilité » :

Formation scolaire, apprentissage, continue nationale y compris demandeurs d'emploi

AEROCAMPUS Aquitaine propose des formations à la maintenance aéronautique par toutes les voies de formation : scolaire (Baccalauréat professionnel et BTS en partenariat avec le lycée Flora Tristan de Camblanes-et-Meynac), apprentissage (baccalauréat professionnel et BTS en partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie de Bruges de l'UIMM ainsi que les Mentions Complémentaires portées par le CFA AEROCAMPUS Aquitaine créé en 2022) ou formation continue nationale à destination de tout public y compris les demandeurs d'emplois.

Création du CFA AEROCAMPUS

Dans le cadre du déploiement du campus dans toutes les voies de formations, comme le permet la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, et en accord avec l'UIMM, AEROCAMPUS est devenu Organisme de Formation par Apprentissage en 2022. Ce nouveau CFA mobilise 7 équivalents temps plein et accueille environ 40 apprentis en Mention Complémentaire post-Bac, en complément des apprentis du CFAI, avec qui le partenariat s'est maintenu.

La création du CFA AEROCAMPUS est une démarche majeure, qui répond aux enjeux de formation, mais également de mise en relation de l'organisme de formation avec les entreprises, et de structuration pédagogique et financière. Elle favorise le décloisonnement des acteurs, la multimodalité des parcours, favorise l'insertion dans l'emploi, la mutualisation des moyens et de l'expertise, tout en optimisant l'accompagnement des jeunes. A ce titre, le CFA AEROCAMPUS a obtenu le Label régional « Apprentissage en Nouvelle-Aquitaine » en Avril 2022 et est lauréat de l'appel à projets « Carte contractuelle des formations par apprentissage » en 2022 et 2023 dans le cadre de la mention complémentaire (avec les 3 options : B1.3, B2 et B1.1).

Accueil et accompagnement des apprenants

Au-delà des installations sportives présentes sur le site et des activités culturelles qui y sont accessibles, le campus propose une offre d'hébergement complète à destination de tous les publics, ainsi qu'un service de restauration. AEROCAMPUS Aquitaine organise également des échanges professionnels réguliers (conférences, salons, rencontres, visites...). De plus, le campus s'engage pour la féminisation des métiers de l'aéronautique et encourage la poursuite d'études des élèves de la formation initiale. Le professionnalisme du campus est reconnu par différents labels qualité : PART 147, CMQE (Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence, label du ministère de l'Education Nationale), ISO 9001, « L'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine », Qualiopi, CERTIMETAL.

Innovation pédagogique et ingénierie pédagogique

L'innovation pédagogique est favorisée par l'existence d'un réseau de centres de formations membres d'AEROCAMPUS Aquitaine. Le directeur opérationnel du CMQE rattaché au Rectorat est très engagé dans la réflexion autour de l'innovation pédagogique en interne mais également au niveau académique. De plus, l'association AEROCAMPUS Aquitaine assure une veille sur les nouvelles modalités de formation, en lien avec les besoins des industriels partenaires. Il est à noter qu'une cellule d'ingénierie pédagogique pérenne a été mise en place en 2020.

Digitalisation des formations

AEROCAMPUS Aquitaine s'est engagé depuis la crise sanitaire de 2020 dans un programme de digitalisation de ses formations PART 147, base pédagogique des formations initiales et continues. Ne pouvant se réduire à la numérisation des supports de cours, ce projet d'un budget de plus d'un million d'euros, a vocation à créer des ressources pédagogiques sous forme de modules adaptables aux besoins des entreprises, des capacités des apprenants ou du cursus scolaire suivi et ainsi proposer des formations accessibles à distance ou en apprentissage hybride (« blended-learning »).

Ce projet répond aux objectifs Campus TTNA d'innovation pédagogique, de prospective dans les pratiques et bien sûr de transition numérique en facilitant l'individualisation des parcours et la multimodalité pour tous les publics. C'est pourquoi le projet a été cofinancé par la Région au travers du Fonds Social Européen REACT EU en 2021. A même de mieux répondre aux attentes des industriels, cette offre de formation renouvelée contribuera au financement du modèle pédagogique dans un deuxième temps.

Optimisation des équipements pédagogiques / Mise à disposition des espaces

Les apprenants disposent de nombreux plateaux techniques équipés des dernières technologies (simulateurs, réalité virtuelle), de hangars à avions et hélicoptères, etc. Les équipes d'AEROCAMPUS Aquitaine veillent à maintenir ce haut niveau d'équipement, et en font bénéficier tous les publics accueillis, mais aussi leurs partenaires (prêt de matériel, accueil d'apprenants formés sur d'autres sites, mise à disposition d'équipements).

Maintenance du site

AEROCAMPUS Aquitaine, en tant que locataire, assure la « petite maintenance » des locaux, conformément à la convention d'occupation du site qui lie le campus à la Région, propriétaire. Cela contribue à la qualité de la formation et au haut niveau de service qu'un campus TTNA doit fournir.

2 - Activités « Animation de la filière » / « Rayonnement » :

Animation / structuration de la filière

Le site d'AEROCAMPUS Aquitaine est mis à profit pour mettre en relation les acteurs de la filière aéronautique au travers de plusieurs actions. En premier lieu, au travers de la création d'AEROCAMPUS Cluster, 1^{er} cluster français dédié à la formation aéronautique et spatiale en 2013. Ensuite, une pépinière d'entreprises et des organismes de formation sont implantés sur le site et s'associent aux actions du campus. De plus, AEROCAMPUS Aquitaine a participé jusqu'en 2022 à l'animation de l'écosystème de la filière ADS, grâce à l'organisation du salon ADS Show et l'animation régulière d'un club de professionnels (ADS Club) sur la thématique du MCO (maintien en conditions opérationnelles). Le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence (CMQE), lui, fédère et anime un ensemble de partenaires autour de projets centrés sur les lycées partenaires.

Veille prospective sur les besoins de la filière

Le dynamisme de la filière ASD impose à AEROCAMPUS Aquitaine de s'investir dans une veille stratégique et de rester à l'écoute des signaux faibles émis par toutes catégories d'acteurs. Pour identifier les tendances et ainsi les futurs besoins des industriels, le campus assure une présence aux salons professionnels, entretient des relations étroites avec des agences d'intérim, prend contact avec les entreprises du secteur qui recrutent, assiste à des conférences, analyse les réponses aux appels à projets européens, etc.

Diffusion des bonnes pratiques entre pairs / Essaimage / Ouverture internationale

AEROCAMPUS inscrit son action dans un contexte international : section franco-allemande en baccalauréat professionnel avec stages en Allemagne, échanges avec l'ENA (Ecole Nationale d'Aérotechnique) au Québec, participation à un consortium engagé dans un programme européen de l'UE : ASSETS + etc. Le campus a également accompagné la création d'écoles à l'étranger (Inde par exemple) et partage son expérience avec des organismes de formation de Guyane et de la Réunion. Le directeur opérationnel du CMQE s'est récemment déplacé en Finlande et maintient des relations de proximité entre les membres du CMQE en encourageant activement les échanges de bonnes pratiques avec les lycées, notamment par l'intermédiaire de projets communs.

3 - Activités « Information » / « Attractivité »

Actions de promotion des métiers, d'orientation, d'encouragement à la poursuite d'études

L'attractivité des métiers de l'aéronautique et du spatial est une des missions d'AEROCAMPUS Aquitaine et du CMQE. Parmi les actions d'information les plus marquantes renouvelées chaque année, on peut citer :

- Les Cordées de la réussite « À la conquête de l'air et de l'espace » qui ont permis en 2021-2022 à 2150 collégiens et lycéens venant de 25 EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement) de découvrir les métiers et parcours possibles au travers de visites (notamment celle d'AEROCAMPUS Aquitaine) ou d'interventions d'entreprises ;
- Les Olympiades des métiers : vitrine vivante des métiers soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine et le ministère de l'Éducation Nationale, qui permet de valoriser la voie professionnelle. Le directeur opérationnel du CMQE est président de jury régional pour l'épreuve aéronautique et également référent Worldskills pour l'académie de Bordeaux ;
- AEROCAMPUS junior : des journées ou séjours sur le site d'AEROCAMPUS Aquitaine sont organisés pour faire découvrir les métiers et formations aéronautiques de manière ludique et interactive aux 7/17 ans ;
- Ouverture des plateaux techniques et des locaux à des visites, dans une logique d'information et d'orientation par différents publics, notamment dans le cadre de « journées Portes Ouvertes » ;
- Participations fréquentes et régulières à différents salons d'orientation ou de présentation de métiers, des journées portes ouvertes, des forums ;
- L'Avion des Métiers

Pour répondre au défi de l'attractivité des métiers de l'aéronautique, AEROCAMPUS Aquitaine a développé un dispositif mobile innovant et complet, « L'Avion des métiers », dont l'objectif est d'aller à la rencontre des publics de toute la Région Nouvelle-Aquitaine (collégiens et lycéens en cours d'orientation, adultes en reconversion, demandeurs d'emploi...). Ce module consiste en un camion aménagé comprenant du matériel pédagogique de médiation scientifique. Deux animateurs ainsi que des formateurs présentent ainsi la diversité des métiers de l'aéronautique de façon interactive et ludique, pour sensibiliser et informer les publics aux métiers de l'aéronautique et aux formations correspondantes.

La mise en lumière des métiers d'aujourd'hui et de demain de la filière aéronautique, contribuant au développement des compétences dont le territoire a besoin, est vivement soutenue par le label Campus TTNA, dans un contexte de forte tension de l'emploi. La Région a donc cofinancé ce projet au travers de deux subventions pour aider à l'investissement mais aussi au fonctionnement de l'action.

Participation au rayonnement de la filière ASD en Nouvelle-Aquitaine / Vitrine de l'investissement de la Région dans la filière ASD (participation à des consortiums, des instances d'associations ou de groupements)

En raison de son rôle central dans la filière aéronautique et spatiale régionale, ce campus peut légitimement prendre une part active aux actions portées par des collectifs d'acteurs de la filière. Ainsi, AEROCAMPUS Aquitaine a un rôle à jouer dans les instances d'associations, de pôles de compétitivité ou de groupements afin d'apporter son expertise, ses moyens, et ainsi participer à la dynamique régionale.

Annexe 5 : Eligibilité des dépenses et des produits à la subvention de fonctionnement

Afin de s'assurer que la participation au financement global de l'activité par la Région ne conduit pas à couvrir les dépenses du champ concurrentiel, il est nécessaire de **définir des règles d'éligibilité des dépenses**. En effet, seules les dépenses de fonctionnement réalisées pour la mise en œuvre d'activités d'intérêt général peuvent être retenues.

1^{ère} étape : Affectation des produits et des charges aux sections analytiques

La comptabilité d'AEROCAMPUS Aquitaine **affecte les produits et les charges de fonctionnement aux sections analytiques correspondantes**, soit directement (imputation directe), soit par l'intermédiaire de clés de répartition (pour toutes les charges et produits communs).

Compte-tenu de la complexité du modèle économique d'AEROCAMPUS Aquitaine, et dans un souci de transparence et de sincérité, il est nécessaire d'identifier **plusieurs clés de répartition**, choisies pour leur pertinence et leur capacité à traduire la réalité de l'activité du campus. Ces clés peuvent être :

- % de la surface totale occupée par l'activité ;
- Nombre d'heures de formation ;
- Nombre de nuitées ;
- Nombre de repas ;
- Temps consacré à l'activité (pour certaines charges de personnel).

Ces clés de répartition seront validées par le commissaire aux comptes de l'association.

2^{ème} étape : Evaluation de l'éligibilité totale ou partielle des différentes sections analytiques

Ce premier traitement étant effectué, il s'agit dans un deuxième temps **d'évaluer l'éligibilité totale, partielle ou nulle de chacune de ces grandes activités** (sections analytiques) à la subvention de fonctionnement, sur la base de la nature des activités mises en œuvre et de leurs cofinancements. Pour cela, la direction financière d'AEROCAMPUS Aquitaine, secondé par le commissaire aux comptes, présentera une proposition au comité de pilotage qui arrêtera l'assiette éligible à la subvention de fonctionnement annuelle, chaque année a posteriori, pour tenir compte au plus près de la réalité de l'activité du campus au cours de l'année passée.

Ainsi :

- Lorsque l'ensemble de l'activité est éligible (exemple : « Mission de promotion des métiers et orientation »), le résultat de la section analytique est éligible ;
- Lorsque l'activité n'est pas éligible (exemple : « Formation continue internationale »), le résultat de la section analytique est exclu de l'assiette éligible ;
- Lorsque l'activité comprend des actions éligibles et d'autres non éligibles (exemple : « Formation continue nationale »), le comité de pilotage retiendra une partie du résultat de la section analytique dans l'assiette éligible.

Ces travaux aboutiront à la production d'un tableau synthétique :

Sections analytiques				Total produits (directs et indirects)	Total charges (directes et indirectes)	Résultat (Bénéfice ou Perte)	% du résultat considéré comme éligible à la subvention de fonctionnement	Montant éligible à la subvention de fonctionnement
Scolaire								
Apprentissage CFA								
Apprentissage CFAI								
Formation continue								
Formation internationale								
Séminaires								
Organisation de salons								
Locations sèches								
Location plateaux techniques								
Conseil								
Vente de produits								
Missions de promotion des métiers et orientation								
Autres produits et services								
Total							NA	

Le % est proposé par AEROCAMPUS à partir de l'analyse de chaque section sur la base de clés de répartition, puis validé par le comité.

Si la somme des dépenses réalisées pour des actions éligibles est inférieure aux dépenses prévisionnelles, le montant de la subvention définitive sera calculé au prorata des dépenses éligibles justifiées (voir supra 2.4.3).

Annexe 6 : Récapitulatif des effectifs formés

